ce problème. Je ne peux évidemment dire plus que ceci: le communiqué a été rédigé en partie en anglais et en partie en français, et les services de traduction ont fait de leur mieux pour s'assurer que les deux textes auraient le même sens.

Je ne vois pas, quant à moi, qu'il y ait une très grande différence entre l'expression anglaise «expressed its sympathy for this basic social objective» et l'expression française «se déclare en accord avec cet objectif social fondamental». La Conférence n'a pas décidé lequel des deux textes serait officiel, et je crois que dans les circonstances, chacun peut s'en tenir au sens qui lui convient le mieux.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je désire poser

une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre sera d'accord qu'il y a une différence entre les deux textes, et que si l'on se reporte à la version française dans la province de Québec c'est une tout autre «paire de manches» que, disons, dans la province d'Ontario...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA CESSATION DES PRESTATIONS EN MAI—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Son ministère songe-t-il aux problèmes qui se poseront pour un très grand nombre de personnes qui touchent maintenant des prestations saisonnières d'assurance-chômage lorsque ces prestations cesseront automatiquement le 15 mai et que ces personnes seront toujours sans emploi? Le gouvernement songe-t-il aux mesures à prendre pour atténuer les effets préjudiciables de cet état de choses sur les intéressés ainsi que sur les municipalités qui devront leur porter secours?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la question est hypothétique dans la mesure où nous ne savons pas quels seront les chiffres de l'emploi pour le mois de mai.

Nous ne savons pas quelle sera la situation le 15 mai, ni ce qu'il adviendra de ceux qui touchent des prestations saisonnières d'assurance-chômage. Si jamais le gouvernement décidait de modifier sa politique et de prolonger cette période, il l'annoncera à la Chambre de la manière habituelle.

LE BIEN-ÊTRE

LES ENTRETIENS DE DÉPUTÉS LIBÉRAUX AVEC LE CONSEIL DU GRAND-TORONTO

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le premier ministre. Étant donné que certains députés libéraux se réunissent aujourd'hui avec le conseil métropolitain, réunion qui n'est pas vue d'un bon œil, je pense, par les

[Le très hon. M. Trudeau.]

ministres venant de la ville de Toronto, le premier ministre ou le gouvernement a-t-il donné aux députés participants des directives précises sur la politique du gouvernement quant au sérieux problème de bien-être...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Gander-Twillingate.

M. Alexander: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest en appelle au Règlement.

M. Alexander: Si le préambule de ma question inquiète Votre Honneur, je peux certainement l'abréger. Le premier ministre peut-il nous dire s'il a donné une consigne spéciale à ces députés quant aux propos à tenir devant le conseil métropolitain...

M. l'Orateur: A l'ordre. La demande de renseignements du député est irrecevable.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AIDE AUX ASSURÉS SANS TRAVAIL DEPUIS PLUS DE SIX MOIS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Travail si le gouvernement prévoit de modifier dans l'immédiat la loi sur l'assurance-chômage afin d'essayer de venir en aide aux 800,000 personnes qui sont sans travail depuis plus de six mois?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question a déjà été posée à maintes reprises. Je suggère au député et à la Chambre que si le gouvernement doit donner ce genre de renseignement ici, il faudrait que ce soit au moyen d'une déclaration à l'appel des motions. Le député invite le gouvernement à faire une déclaration de caractère général. Peut-être pourrait-il indiquer si c'est ce qu'il aimerait que le ministre fasse en temps voulu.

M. Lundrigan: Non, monsieur l'Orateur, pas en temps voulu; j'aimerais que le ministre me dise si oui ou non le gouvernement envisage d'agir. C'est une question très simple.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a bien précisé, je pense, que la loi sur l'assurance-chômage doit très prochainement faire l'objet d'une révision complète. Il y a eu auparavant un Livre blanc et une étude en profondeur de la proposition du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Le premier ministre a indiqué, je crois, qu'un bill serait déposé bientôt; le député devra, je le crains, patienter jusque-là.

DEMANDE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE SPÉCIAL

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les problèmes d'ordre administratif que pose le versement de presta-